

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1013/SG/FIN autorisant le virement des crédits de paiement du plan d'équipement et de développement économique et social (V plan – plan quinquennal 1966-1970).

n° 70-1013/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
29 août 1970

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro
10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés les virements de crédits de paiement ci-après : 1° Du chapitre 5020 (Enseignement) au chapitre 5019 (Santé) :164.088 F.D.; 2° Du chapitre 5003 (Hydraulique), au chapitre 5020 (Enseignement) : 28.603 F.D.; 3° Du chapitre 5006 (Pêche), au chapitre 5020 (Enseignement) : 562 F. D.